

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 104)

## AMENDEMENT

N ° CL142

présenté par  
M. Ciotti, M. Larrivé et M. Schellenberger

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 4 TER, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.